



## COMPTE RENDU DE REUNION Du Conseil Municipal

LEULINGHEN-BERNES  
12 avril 2022

LEULINGHEN BERNES  
62250

Tél. : 03.21.92.85.37

Mél : mairie@leulinghenbernes.com

Convocation du 24 mars 2022

Séance du 12 avril 2022 à 19 heures.

Tous les Conseillers présents sauf : Mme Christelle BRUNET donne procuration à M le Maire et M Benoît POTEZ, Absent excusé

La séance ouverte, Monsieur le Maire désigne Monsieur Franck MENUGE, Adjoint au Maire, comme secrétaire de séance, qui donne lecture du procès-verbal de la précédente réunion adopté à l'unanimité.

Puis Monsieur Franck MENUGE donne lecture de l'ordre du jour, à savoir :

- Approbation du compte rendu de la séance précédente
- Compte Administratif 2021 et Compte de Gestion 2021  
+ affectation du résultat de la Commune, du CCAS et Le Canet
- Vote des taux 2022
- Provision pour créances douteuses
- Subvention aux associations
- Liste des dépenses au compte 6232 « Fêtes et Cérémonies »
- Budget Primitif 2022 de la commune et du budget « Le Canet »
- Annulation des délibérations sur l'investissement
- Don à la commune
- Demande de subvention pour le remplacement du mobilier informatique à l'école
- Petit déjeuner du 1<sup>er</sup> mai
- Création d'un terrain « jeux de boules »
- Voyage annuel
- Chasse à l'œuf le lundi 18 avril
- Village propre avec la population
- Panneaux de basket
- Vitesse rue de Bernes
- Questions diverses

### **I Approbation du dernier compte rendu**

A l'unanimité, le compte rendu de la réunion en date du 12 février 2022 est adopté

### **II Budget Principal**

#### **Compte Administratif 2021 – Compte de Gestion 2021 et affectation du résultat**

Monsieur le Maire expose,

Après avoir distribué à chaque membre une copie du Compte Administratif et du Compte de Gestion, celui-ci expose à l'assemblée les opérations effectuées en dépenses et en recettes

2021 sur le Compte Administratif, précisant que ce sont les mêmes écritures que le compte de gestion.

	fonctionnement		investissement		ensemble	
	dépense ou déficit	recettes ou excédent	dépense ou déficit	recettes ou excédent	dépense ou déficit	recettes ou excédent
résultats reportés 2020		89 375.72	92 486.94		92 486.74	89 375.72
Part affectée à l'investissement				92 486.94		92 486.94
opérations de l'année 2021	511 732.37	559 229.86	140 113.12	61 702.28	651 845.49	620 932.14
<b>totaux</b>	<b>511 732.37</b>	<b>648 605.58</b>	<b>232 600.06</b>	<b>154 189.22</b>	<b>744 332.43</b>	<b>802 794.80</b>
résultat de clôture		136 873.21	78 410.84			58 462.37
		besoin de financement	78 410.84			
		RAR dépense				
		RAR recettes				
		besoin total	78 410.84			

Il est proposé d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement :

au compte 1068 78 410.84 € en recettes d'investissement

au compte 002 58 462.37 € en recettes de fonctionnement

APPROUVE le Compte Administratif 2021

A 08 voix POUR (sortie de Monsieur le Maire)

APPROUVE l'affectation de résultat présenté

APPROUVE le Compte de Gestion 2021, à 10 voix POUR

### **III Budget le CANET**

#### **Compte Administratif 2021 – Compte de Gestion 2021 et affectation du résultat**

Monsieur le Maire expose,

Après avoir distribué à chaque membre une copie du Compte Administratif et du Compte de Gestion. Celui-ci expose à l'assemblée les opérations effectuées en dépenses et en recettes 2021 sur le Compte Administratif, précisant que ce sont les mêmes écritures que le compte de gestion.

	fonctionnement		investissement		ensemble	
	dépense ou déficit	recettes ou excédent	dépense ou déficit	recettes ou excédent	dépense ou déficit	recettes ou excédent
résultats reportés 2020	53 950.76			153 650.83	53 950.76	153 650.83
opérations de l'année 2021				83 333.32		83 333.32
<b>totaux</b>	<b>53 950.76</b>			<b>236 984.15</b>		<b>236 984.15</b>
résultat de clôture	53 950.76			236 984.15		183 033.39
		excédent de	236 984.15			

financement	
RAR dépense	
RAR recettes	
excédent total	236 984.15

APPROUVE le Compte Administratif 2021  
A 08 voix POUR (sortie de Monsieur le Maire)  
APPROUVE l'affectation de résultat présenté  
APPROUVE le Compte de Gestion 2021, à 10 voix POUR

Monsieur le Maire précise que l'excédent d'investissement est une écriture de stock, que cela ne génère pas de trésorerie.

### **Budget CCAS**

#### **Compte Administratif 2021 – Compte de Gestion 2021 et affectation du résultat**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que ces écritures seront votées par les membres du Conseil d'Administration du Centre communal d'Action Sociale

	fonctionnement		investissement		ensemble	
	dépense ou déficit	recettes ou excédent	dépense ou déficit	recettes ou excédent	dépense ou déficit	recettes ou excédent
résultats reportés 2020		1 358.34				1 358.34
opérations de l'année 2021	3 221.00	5 000.00			3 221.00	5 000.00
<b>totaux</b>	<b>3 221.00</b>	<b>6 358.34</b>			<b>3 221.00</b>	<b>6 358.34</b>
résultat de clôture		3 137.34				3 137.34
	besoin de financement					
	RAR dépense					
	RAR recettes					
	besoin total					

Monsieur le Maire rappelle que le Budget CCAS est dissout et transféré à la commune. Celle-ci délibèrera pour intégrer le résultat de clôture, soit 3137.34 euro en excédent de fonctionnement .

### **IV LEVEE DE PENALITES FCB LOT N° 2 GROUPE SCOLAIRE**

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de lever les pénalités pour retard des travaux et d'absence aux réunions d'un montant de 3 001.84 € TTC imposées à la société FCB qui a réalisé les travaux du lot n°2 : « charpente bois » du groupe scolaire afin de clore les comptes restant en attente.

Les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de lever les pénalités de retard dues aux absences aux réunions de chantier et au non-respect des délais pour la réalisation des travaux.

## **V VOTE DES TAUX 2022**

Monsieur le Maire expose,  
Comme chaque année, il convient de voter les taux d'impôts directs et il a été décidé de ne pas les augmenter, soit

Taxe sur foncier bâti	42.92 %
Taxe sur foncier non bâti	48.98 %
CFE	25.72 %

A l'UNANIMITE des membres présents, le Conseil Municipal  
APPROUVE la proposition concernant les taux des impôts directs pour 2022 et de ne pas les augmenter.

## **VI PROVISION POUR CREANCES DOUTEUSES**

Monsieur le Maire expose,  
L'instruction budgétaire et comptable M14 prévoit la constitution de provision pour créances douteuses, en vertu du principe comptable de prudence,  
La notion de créances douteuses recouvre les restes à recouvrer en recette de plus de 2 ans, actuellement, il n'y a pas de créances douteuses  
Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de constituer une provision de principe si nécessaire

Le Conseil Municipal ouï l'exposé et à l'unanimité  
DECIDE de réviser annuellement son montant au vu de l'état des restes à recouvrer constatés au 30 juin de chaque année en appliquant les 15 %  
AUTORISE Monsieur le Maire à inscrire la dépense au compte 6817 « dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants » et la recette au compte 4912 « provisions pour dépréciation des comptes de redevables » si des créances douteuses sont constatées

## **VII SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

**Il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à verser les subventions suivantes :**

BENEFICIAIRE	montant
ASSOCIATION DES JEUNES DE LEULINGHEN-BERNES	2 000,00 €
ASSOCIATION LOISIRS 3E AGE	2 000,00 €
COMITE ACPG CATM WISSANT	100,00 €
COMITE D'ENTREPRISE DES CARRIERES DU BOULONNAIS	200,00 €
COOPERATIVE SCOLAIRE	750,00 €
GIC DES 2 CAPS	153,00 €

INSTITUT PASTEUR	52,00 €
LIGUE CONTRE LE CANCER	77,00 €
PAROISSE ST MARTIN EN PAYS DE MARQUISE	610,00 €
RESTAURANT DU COEUR	200,00 €

A l'UNANIMITE des membres présents, le Conseil Municipal,  
 AUTORISE Monsieur le Maire à verser les subventions aux associations ci-dessus listées

### **VIII LISTES DES DEPENSES INSCRITES EN FETES ET CEREMONIES – COMPTE 6232**

Monsieur le Maire expose,  
 Il est proposé de prendre en charge au compte 6232 « Fêtes et cérémonies » les dépenses afférentes aux :

**Manifestations :**

Culturelles sportives et éducatives, les inaugurations, fêtes, spectacles, festivals, foires, fêtes foraines, salons, expositions et animations

**Cérémonies :**

Mariage, baptêmes républicains, cérémonies commémoratives, fête nationale, réceptions communales de la municipalité à la population, manifestations et réceptions organisées à l'occasion de la venue de personnalités (Ministre, Secrétaire d'Etat, Préfet, Sous-Préfet, Président de collectivités...)

Le conseil Municipal ouï l'exposé et à l'unanimité,

APPROUVE l'ensemble des objets pour lesquels l'imputation 6232 est utilisée

### **IX VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 COMMUNAL**

Monsieur le Maire propose le budget primitif ci-dessous :

Section de fonctionnement équilibré pour un total de 602 872.65 €

Section d'investissement en suréquilibre de

Dépenses	Recettes
<b>282658.32 €</b>	433 268.34 €

A l'UNANIMITE des membres présents, le Conseil Municipal

APPROUVE le Budget Primitif, tel qu'il est présenté,

CONSTATE l'équilibre en section de fonctionnement

CONSTATE le suréquilibre en section d'investissement

### **X VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 LE CANET**

Monsieur le Maire propose un budget primitif équilibré :

Section de fonctionnement pour un total de 53 950.76 €

Section d'investissement pour un total de 299 484.84 €

A l'UNANIMITE des membres présents, le Conseil Municipal

APPROUVE le Budget Primitif, tel qu'il est présenté,

CONSTATE l'équilibre des deux sections

## **XI ANNULATION DES DELIBERATIONS NUMEROS 1 ET 9 « complément de l'autorisation en dépense d'investissement avant le vote du BP »**

Monsieur le Maire expose,  
Compte-tenu du vote du budget, les délibérations numéros 1 et 9 « complément de l'autorisation en dépense d'investissement avant le vote du BP » du Conseil Municipal en date du 16 février 2022 sont à annuler

A l'UNANIMITE des membres présents, le Conseil Municipal

APPROUVE l'annulation des délibérations numéros 1 et 9 « complément de l'autorisation en dépense d'investissement avant le vote du BP » du 16 février 2022

## **XII DON A LA COMMUNE**

Monsieur le Maire expose,

L'association CHORE ART BALLETT a transmis un chèque de 300.00 € (trois cents Euro) pour en faire don à la commune, en reconnaissance de l'excellente organisation dans le cadre du gala de danse, en date du 27 mars 2022.

Il appartient au Conseil Municipal de délibérer pour l'accepter

A l'UNANIMITE des membres présents, le Conseil Municipal

ACCEPTE le don de l'Association CHORE ART BALLETT d'un montant de 300.00 € (trois cents Euro)

## **XIII BOURSES D'ETUDES**

Monsieur le Maire expose,

Il est proposé, comme chaque année, de verser une subvention « bourse d'études » de 350.00 € par étudiant et sur justificatif.

Les crédits seront inscrits au compte 6713.

A l'unanimité, le Conseil Municipal,

APPROUVE le versement d'une subvention au titre d'une bourse d'étude pour chaque étudiant sur justificatif

AUTORISE Monsieur le Maire à réaliser les dépenses inscrites au compte 6713

## **XIV TARIFS SALLE et LIMITATION DES LOCATIONS**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Franck MENUGE, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire.

Il est proposé de ne pas autoriser la location de la salle polyvalente aux particuliers durant la période de l'hiver, soit du 15 novembre au 15 mars afin de limiter les dépenses de chauffage, rappelant que le bâtiment est très mal isolé, et de plus de modifier les tarifs à compter du 15 avril 2022 ainsi :

Commune 400.00 €  
Extérieurs 800.00 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal,  
APPROUVE l'autorisation de louer la salle aux particulier durant l'année sauf sur la période citée ci-dessus  
APPROUVE les nouveaux tarifs de location

### **Informations et questions diverses**

Petit déjeuner du 1<sup>er</sup> mai : la question est posée de décider de renouveler l'opération cette année. L'assemblée décide de réitérer cette opération qui fut un beau succès. Madame Armelle ANQUET est chargée de réaliser le flyer et de gérer cette opération avec une date butoir fixée au 26 avril.

Création de nouveaux terrains de pétanque : de la salle polyvalente dans le cadre de travaux en régie. Monsieur Dominique BATTEL va se charger d'organiser ce chantier avec les agents municipaux.

Voyage annuel : Il est décidé d'organiser un voyage en Belgique le 18 septembre 2022 pour visiter le Zoo « pairi daiza ». Avec le transport, il est demandé 60 € par personne. Madame Armelle ANQUET précise que le devis du transport peut évoluer suivant les fluctuations du coût du carburant.

Chasse aux œufs du 18 avril 2022 : Monsieur le Maire rappelle la tenue de la traditionnelle chasse aux œufs. Tous les habitants ont reçu l'information par courrier.

Opération « village propre » est prévue le 23 avril 2022 le matin. Rendez-vous sur le parking de la salle polyvalente à 8h45.

Panneau de basket : un panneau doit être réparé par une entreprise locale

Vitesse rue de Bernes : Monsieur le Maire rappelle qu'il est impossible, vu la largeur de la voirie de mettre en place des chicanes ; les ralentisseurs ne sont pas une bonne idée pour des raisons de nuisances sonores des riverains ; les radars sont couteux et ne changent en rien le problème de vitesse. Il est proposé de solliciter les entreprises pour des « plateaux ralentisseurs ». Le Conseil Municipal sera invité à choisir sur les propositions que la commune aura reçues.

Panneaux 30 km/h : plusieurs panneaux 30km/h sont à installer dans plusieurs rues et notamment celles en limite de commune. Deux devis ont été réceptionnés par la mairie : SIGNALS pour 2 225.00 € et T1 pour 1 022.00 €. L'assemblée décide de retenir la proposition de la société T1.

Séance close à vingt et une heures et quarante minutes

Le Maire

Jacques FASQUEL

